

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_033

ACQUISITION FONCIERE PARCELLE BW 161 - SAINT BENOIT - BASSIN BLEU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_033

ACQUISITION FONCIERE PARCELLE BW 161 - SAINT BENOIT - BASSIN BLEU

I – CONTEXTE

Par courrier du 21 février 2025, les consorts DIJOUX, ont sollicité les services de la mairie de Saint-Benoît pour l’acquisition de leur parcelle BW161 située sur la commune, proche du site d’intérêt communautaire de Bassin Bleu, dans le cadre d’une valorisation touristique. Le service foncier de la commune a transmis cette demande au service foncier de la CIREST par mail du 15 avril 2025.

II- PRÉSENTATION

Reconnu comme un pôle d’attractivité touristique, ce site présente des atouts majeurs pour le développement local.

L’acquisition de ce foncier représente ainsi une réelle opportunité de réserve foncière afin de consolider la politique de valorisation touristique de la CIREST.

Ainsi, il est proposé de procéder à l’acquisition de l’emprise foncière suivante :

Référence cadastrale	PLU	PPR	Surface	Propriétaire initial
BW 161	UA ERL (p.)	Néant B2U (p.) R1 (p.)	960 m ²	CONSORTS DIJOUX



III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Une évaluation, par un expert mandaté par les consorts DIJOUX, a estimé la valeur du bien à 163 200 €.

Cependant, après saisine du Domaine et un travail comparatif des valeurs foncières produites par la DGFIP le prix moyen au m² s'élève aux alentours de 148€/m².

Ainsi, par courrier du 02 mars 2026, la CIREST a proposé aux consorts DIJOUX l'acquisition de leur parcelle pour un montant de 150 000,00€.

Proposition acceptée par ses derniers par courrier du 10 mars 2026.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** le courrier de proposition des consorts DIJOUX du 21/02/2025,
- **VU** le mail de la commune de Saint-Benoît du 15/04/2025,
- **VU** le courrier d'accord de principe du 16/12/2025,
- **VU** l'avis des domaines du 22/08/2025,
- **VU** le courrier de proposition de la CIREST aux consorts DIJOUX du 02/03/2026,
- **VU** le courrier d'acceptation des consorts DIJOUX du 10/03/2026,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- la volonté de la CIREST de créer une réserve foncière,
- l'objectif de consolidation de la politique de valorisation touristique de la CIREST,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** l'acquisition foncière, au profit des consorts DIJOUX, de la parcelle BW 161 située sur la commune de Saint-Benoît, d'une superficie de 960 m² au prix de 150 000,00€ ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER